



Les centres sociaux ?

Les centres sociaux sont des structures associatives de proximité qui proposent une animation et un accompagnement des projets des habitants. Ils offrent des activités tournées vers l'insertion sociale et économique, l'éducatif, la culture et la famille.

L'objectif prioritaire des centres sociaux est de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions.

Une valeur domine dans le fonctionnement des centres sociaux : c'est un lieu d'engagement, pour être acteur dans son territoire.

La Caf s'est engagée, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, à rénover la politique de soutien à l'animation de la vie sociale et à renforcer la couverture départementale en créant de nouvelles structures.

Concrètement ?

C'est une équipe, composée de bénévoles et de professionnels salariés implantée dans un quartier :

- Un équipement à vocation sociale globale
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle
- Un lieu d'animation de la vie sociale
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

La Caisse d'allocations familiales accompagne le développement et le fonctionnement d'équipements destinés aux familles et à leurs enfants, en offrant un soutien technique (à l'élaboration du diagnostic de besoins, au portage des projets), comme financier (subventions d'investissement et prestation de service) et en s'assurant de la bonne utilisation des fonds publics.

Elle délivre l'agrément aux centres sociaux et espaces de vie sociale, sur la base d'un cahier des charges national.

Enfin, la Caf soutient la démarche fédérale pour une mise en réseau des structures.

Chiffres clés

- Budget : 4,5M€ dont 1,8M€ sur fonds locaux de la Caf.
- 13 centres sociaux en 2021 (11 en 2020).
- Trois préfigurations en cours en 2021.
- 15 000 familles et 10 000 enfants accompagnés chaque année.